



Déclaration sur le renforcement de
la productivité au service de la
croissance inclusive

**Instruments
juridiques de l'OCDE**

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Il reproduit un instrument juridique de l'OCDE et peut contenir des informations complémentaires. Les opinions ou arguments exprimés dans ces informations complémentaires ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Pour accéder aux textes officiels à jour des instruments juridiques de l'OCDE, ainsi qu'aux informations s'y rapportant, veuillez consulter le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE <http://legalinstruments.oecd.org>.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE, *Déclaration sur le renforcement de la productivité au service de la croissance inclusive*, OECD/LEGAL/0425

Collection : Instruments juridiques de l'OCDE

© OCDE 2018

Ce document est mis à disposition à titre gratuit. Il peut être reproduit et distribué gratuitement sans autorisation préalable à condition qu'il ne soit modifié d'aucune façon. Il ne peut être vendu.

Ce document est disponible dans les deux langues officielles de l'OCDE (anglais et français). Il peut être traduit dans d'autres langues à condition que la traduction comporte la mention "traduction non officielle" et qu'elle inclut l'avertissement suivant : "Cette traduction a été préparée par [NOM DE L'AUTEUR DE LA TRADUCTION] à des fins d'information seulement et son exactitude ne peut être garantie par l'OCDE. Les seules versions officielles sont les textes anglais et français disponibles sur le site Internet de l'OCDE <http://legalinstruments.oecd.org>"

Date(s)

Adopté(e) le 02/06/2016

Informations Générales

La Déclaration sur le renforcement de la productivité au service de la croissance inclusive a été adoptée le 2 juin 2016 à l'occasion de la Réunion du Conseil au niveau des Ministres à l'occasion de laquelle les Ministres ont débattu du double enjeu que représentent le ralentissement de la croissance de la productivité et le creusement des inégalités. Ils ont relevé en particulier que la productivité est une notion au caractère pluridimensionnel qui exige des outils de mesure plus perfectionnés, de même qu'un effort au niveau de la collecte et de l'analyse de données. Ils se sont aussi accordés à reconnaître qu'une approche plus globale et plus inclusive de la croissance de la productivité – reposant sur des investissements dans l'éducation, les compétences, la santé et l'emploi de qualité et sur des politiques permettant aux régions et aux entreprises accusant un retard de réaliser leur potentiel productif, et davantage axée sur l'assouplissement de l'accès aux marchés et la promotion de la concurrence, tout particulièrement dans les secteurs des nouvelles technologies – pourrait être le moyen de renforcer la croissance de la productivité au bénéfice de tous les segments de la société. La Déclaration a pour objet d'identifier les moyens permettant aux Adhérents, par l'intermédiaire de l'OCDE, de mieux appréhender l'enjeu de la productivité et ses liens possibles avec les tendances des inégalités, afin d'étudier quelles sont les mesures de politiques publiques qui pourraient améliorer la productivité tout en favorisant une croissance inclusive.

NOUS, MINISTRES ET REPRÉSENTANTS DE l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Chili, de la Colombie, de la Corée, du Costa Rica, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie :

CONSIDÉRANT que :

1. Dans un contexte de croissance mondiale faible, les pouvoirs publics sont souvent confrontés aux problèmes du ralentissement de la croissance de la productivité et du creusement des inégalités des revenus et des chances.
2. Certaines des causes du ralentissement de la productivité peuvent aussi accentuer les inégalités.
3. Nous devons trouver les moyens de tirer parti des progrès technologiques et de l'innovation pour stimuler la croissance de la productivité dans tous les secteurs de l'économie, et faire en sorte que cela se traduise par des gains de bien-être largement partagés.
4. Nous reconnaissons la nécessité de stimuler les échanges et l'investissement pour favoriser la productivité et une croissance inclusive et durable.
5. Nous avons besoin de travaux plus approfondis pour affiner notre compréhension des causes du ralentissement de la croissance de la productivité et de leurs liens possibles avec le creusement des inégalités des revenus et des chances.

DÉCLARONS que nous :

1. Soutenons les travaux de l'OCDE visant à mieux comprendre les ressorts microéconomiques et macroéconomiques de la croissance de la productivité au niveau agrégé et les liens qui pourraient exister entre la productivité des entreprises, la répartition des ressources et les inégalités grandissantes des revenus et des chances.
2. Appelons l'OCDE à :
 - identifier les politiques à même de stimuler la croissance de la productivité tout en prenant en compte leur éventuel impact sur l'inclusivité et la durabilité de la croissance, en favorisant les synergies et en mettant en évidence les interactions possibles.
 - approfondir notre compréhension des relations entre compétences, productivité et croissance inclusive.
 - analyser les politiques permettant de tirer au mieux parti de la montée en puissance du numérique dans l'économie et la société, et à en évaluer les effets sur la productivité et sur l'inclusivité de la croissance à court et à long terme.
 - promouvoir des mesures visant à garantir aux entreprises des conditions de concurrence équitables en évaluant les facteurs qui influent sur le bon fonctionnement des marchés et sur les conditions d'entrée et de sortie sur des marchés spécifiques ; y compris les mesures concernant l'aide à la R-D, la réglementation, les obstacles aux échanges et à l'investissement étranger, la concurrence et la fiscalité.
 - poursuivre la réflexion sur la contribution du secteur public à la productivité.

- poursuivre les travaux en vue d'améliorer la mesure de la productivité des secteurs public et privé.

3. Œuvrerons à favoriser le dynamisme de l'environnement des entreprises et l'inclusivité du marché du travail en vue de renforcer la croissance de la productivité et de réduire les inégalités, tout en reconnaissant les bienfaits du dialogue social.

Adhérents*

Membres de l'OCDE

Allemagne
Autriche
Belgique
Canada
Chili
Corée
Danemark
Espagne
Estonie
États-Unis
Finlande
France
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Japon
Lettonie
Luxembourg
Mexique
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République slovaque
République tchèque
Royaume-Uni
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie

Non-Membres

Colombie
Costa Rica
Lituanie

*Des informations complémentaires ainsi que des déclarations sont disponibles sur le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE : <http://legalinstruments.oecd.org>

À propos de l'OCDE

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays Membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Instruments juridiques de l'OCDE

Environ 450 instruments juridiques de substance ont été développés dans le cadre de l'OCDE depuis sa création en 1961. Ces instruments comprennent les Actes de l'OCDE (les Décisions et Recommandations adoptées par le Conseil de l'OCDE conformément à la Convention relative à l'OCDE) et d'autres instruments juridiques développés dans le cadre de l'OCDE (notamment les Déclarations et les accords internationaux).

L'ensemble des instruments juridiques de substance de l'OCDE, qu'ils soient en vigueur ou abrogés, est répertorié dans le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE. Ils sont présentés selon cinq catégories :

- **Décisions** : instruments juridiques de l'OCDE juridiquement contraignants pour tous les Membres, à l'exception de ceux qui se sont abstenus au moment de leur adoption. Bien qu'elles ne constituent pas des traités internationaux, elles impliquent le même type d'obligations juridiques. Les Adhérents ont l'obligation de mettre en œuvre les Décisions et doivent prendre les mesures nécessaires à cette mise en œuvre.
- **Recommandations** : instruments juridiques de l'OCDE n'ayant pas une portée juridique obligatoire, la pratique leur reconnaît cependant une force morale importante dans la mesure où elles représentent la volonté politique des Adhérents. Il est dès lors attendu que les Adhérents fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour les mettre en œuvre intégralement. Par conséquent, lorsqu'un Membre n'a pas l'intention de mettre en œuvre une Recommandation, il s'abstient lors de son adoption, bien que cela ne soit pas requis juridiquement.
- **Déclarations** : instruments juridiques de l'OCDE préparés au sein de l'Organisation, généralement dans le cadre d'un organe subsidiaire. Elles énoncent habituellement des principes généraux ou des objectifs à long terme, ont un caractère solennel et sont adoptées à l'occasion de réunions ministérielles du Conseil ou de comités de l'Organisation.
- **Accords internationaux** : instruments juridiques de l'OCDE négociés et conclus dans le cadre de l'Organisation. Ils sont juridiquement contraignants pour les parties.
- **Arrangement, accord/arrangement et autres** : plusieurs instruments juridiques de substance ad hoc ont été développés dans le cadre de l'OCDE au fil du temps, comme l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, l'Arrangement international sur les Principes à suivre dans les transports maritimes et les Recommandations du Comité d'aide au développement (CAD).